

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2013

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : CURINIER Erick - POLASTRO Maryse - IZQUIERDO Françoise (Adjoints)
BUCHAUT Romain - ROUANET Christian - BELOTTI Michel - CHARRASSE Véronique - GOMEZ Jacqueline -
VANPARYS Odette -

M. RENUCCI Thierry donne pouvoir à Mme CHARRASSE Véronique
Mme SALIGNAC Elisabeth donne pouvoir à M. PIZOT Roger

Absent Excusé : M. BENLAKHLEF Omar

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente :
APPROUVE à l'unanimité.

1. **Convention de prestation de services avec le CDG 13 pour la dématérialisation des déclarations d'emplois vacants**

Après avoir pris connaissance de la convention de prestation de services proposée par le CDG, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **APPROUVE** les termes de la convention de prestation de services pour la dématérialisation des déclarations d'emplois vacants à passer entre le CDG 13 et la Commune.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.

2. **Régime indemnitaire du personnel communal (IEMP)**

Après avoir pris connaissance du décret 2012-1457 modifiant divers textes indemnitaires applicables à certains personnels et arrêté du 24/12/2012 relatif à la revalorisation de l'indemnité d'exercice de missions des Préfectures (IEMP) avec effet au 01/01/2012 ;

Constatant que certains montants étaient inférieurs à ceux précédemment en vigueur, en vertu de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26/01/1984, la Commune peut maintenir par délibération les montants antérieurs plus élevés pour les grades concernés,

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** de maintenir les montants annuels de l'I.E.M.P antérieurs plus élevés pour les agents ayant les grades suivants :
 - ✓ **Filière Administrative** :
Adjoint Administratif de 1^{ère} Classe : 1 173.86 €
 - ✓ **Filière Technique** :
Adjoint Technique de 2^{ème} classe et 1^{ère} classe : 1 143.37 €
- **DIT Que** pour les autres grades, les montants revalorisés de l'I.E.M.P s'appliqueront avec effet rétroactif au 01/01/2012.

3. **Rationalisation de la carte intercommunale des Bouches du Rhône**

✓ **Avis sur proposition de dissolution du Syndicat Intercommunal pour le réémetteur de télévision « Le Puy – Mirabeau »**

Après avoir pris connaissance du courrier de M. Le Préfet des Bouches du Rhône, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **EMET un Avis FAVORABLE** sur l'arrêté en date du 18 Décembre 2012 de M. le Préfet de Région, Préfet des Bouches du Rhône, portant proposition de dissolution du Syndicat Intercommunal pour le réémetteur de télévision « Le Puy – Mirabeau ».

✓ **Avis sur proposition de modification du périmètre de la CPA par l'intégration des Communes de Gréasque et Gardanne**

Après avoir pris connaissance du courrier de M. Le Préfet des Bouches du Rhône, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **EMET un Avis FAVORABLE** sur l'arrêté préfectoral portant proposition de modification du périmètre de la Communauté D'Agglomération du Pays d'Aix en Provence par l'intégration des Communes de Gréasque et Gardanne.

4. **Projet rythme scolaire**

Après avoir pris connaissance du dossier de réforme, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **SOLLICITE** le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 pour l'école communale de Saint Paul Lez Durance.
- **DIT Qu'à cet effet un courrier sera adressé** par M. le Maire au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale pour l'informer de la décision.

5. **Proposition de vente de terrain (lieu dit Près de Font Reynaude) à la Commune formulée par Mme COURRIAS Julienne.**

Après avoir pris connaissance du courrier de Mme COURRIAS Julienne qui propose de vendre à la Commune une parcelle agricole sise au lieu dit « Près Font Reynaude » d'une superficie de 2172 m², à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ACCEPTÉ d'acquérir** à Mme COURRIAS Julienne la parcelle agricole cadastrée Section D N°117 d'une contenance de 2172 m².
- **FIXE le prix** à 0.60 € le m² (terres agricoles) soit un prix total de 1303.20 €
- **DIT** que si l'intéressée accepte la proposition, l'acte de vente sera passé par devant Maître LASSIA, Notaire à Peyrolles en Provence.
- **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget communal 2013 article 2118 pg 162
- **DONNE** tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer l'acte à intervenir

6. **Proposition de vente de terrains appartenant à Mme MILESI formulée par la SAFER**

Après avoir pris connaissance de la proposition de vente à la Commune formulée par la SAFER (mandatée par Mme MILESI) de plusieurs parcelles boisées (ND) jouxtant des terrains communaux pour une superficie totale de 10 ha 51 a 88 ca, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ACCEPTÉ d'acquérir** à la SAFER les parcelles classées en zone ND cadastrées :
Section C N° 71 de 34 040 m²
Section C N° 324 de 7 300 m²
Section D N° 496 de 16 806 m²
Section D N° 498 de 47 042 m²
} d'une superficie totale de 10 ha 51 a 88 ca

Au prix de 28 000 €. Les charges accessoires dues à la SAFER en sus du prix se portent à 3588 €

- **DIT** que l'acte de vente sera passé par devant Maître LASSIA, Notaire à Peyrolles en Provence.
- **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget communal 2013 article 2118 pg 162
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat et l'acte notarié.

7. **Demande aide exceptionnelle formulée par l'Association « Le Noratlas de Provence »**

Après avoir pris connaissance de la demande d'aide formulée par l'association (de loi 1901) « le Noratlas de Provence », qui entretient et maintient en condition de vol l'**unique avion « Nord 2501 Noratlas »** classé Monument Historique, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **DECIDE** de verser une aide exceptionnelle de 1000 € à l'association « **Le Noratlas de Provence** » pour participer aux grosses réparations du système extincteurs moteurs de l'avion et ainsi contribuer à la sauvegarde du Patrimoine Aéronautique.
- **DIT** que la dépense sera inscrite au BP 2013 article 6574 « subvention de fonctionnement aux Associations »

Questions diverses

Demande acquisition d'une parcelle communale par Mr AZZARO Pascal .

Le Conseil émet un accord de principe favorable pour la vente de la parcelle agricole cadastrée section C N° 341 de 4720 m² au prix de 0.30 € le m², à Mr AZZARO Pascal qui souhaite y planter des oliviers. Dit qu'une proposition lui sera adressée et fera l'objet d'un prochain Conseil Municipal.

Demande acquisition du cabanon sis Rue du martinet par Mr DAUMAS Julien.

Le Conseil émet un avis défavorable à cette demande et refuse de céder le petit cabanon cadastré sur la parcelle AI 8 de 19m²

Avant Projet d'aménagement de l'entrée de ville –RD952-proposé par la CPA

Après avoir examiné le dossier, Le Conseil émet un avis favorable au plan présenté par le bureau d'étude de la CPA sur l'aménagement de l'entrée de ville – RD 952-pour poursuivre les études de faisabilité.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.